

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE



TABLE DES MATIÈRES

Message du maire de la ville de Sherbrooke	2
Message du président du comité de développement social et communautaire	3
Introduction	5
Vision de développement de la Ville de Sherbrooke (2005-2015)	10
Composantes de la Politique de développement social et communautaire	12
▪ Mission de la Ville en développement social et communautaire	
▪ Valeurs	
▪ Principes directeurs	
▪ Approches priorisées	
▪ Champs d'activités	
Enjeux et orientations (par champs d'activités)	24
Conclusion	33
Composition du groupe consultatif au comité de développement social et communautaire (responsable de l'élaboration de la politique)	34
Annexe : synthèse de la Politique de développement social et communautaire	35
Références bibliographiques	36

Les dénominations d'individus englobent le féminin et le masculin dans le seul but d'alléger la présentation de cette publication.



MESSAGE DU MAIRE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

La ville de Sherbrooke constitue un milieu où il fait indéniablement bon vivre. Afin de toujours contribuer au développement de la qualité de vie de ses citoyens, la Ville de Sherbrooke a identifié le développement social comme étant une préoccupation très importante, tant dans sa vision de développement que dans sa planification stratégique.

Dans cette optique, j'ai proposé au conseil municipal de mettre sur pied le comité de développement social et communautaire, qui s'est adjoint un ensemble de collaborateurs et d'experts du milieu, pour mener à bien la démarche d'élaboration de la Politique de développement social et communautaire, débutée officiellement en janvier 2007.

La participation citoyenne est au cœur de cette politique, constituant d'ailleurs l'un de ses principes directeurs. Comme vous le constaterez, la Ville y précise sa mission en matière de développement social et communautaire. Elle prend également l'engagement de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens et de susciter la participation citoyenne dans chacun des champs d'activités liés au développement social et communautaire.

En plus de clarifier, grâce à ses orientations, le rôle qu'elle entend jouer dans le développement social et communautaire, la Ville de Sherbrooke souhaite que

les autres paliers gouvernementaux, le milieu institutionnel, les organismes paramunicipaux et les citoyens puissent contribuer à la réalisation des interventions qui émaneront de cette politique. Il est essentiel que le développement social et communautaire relève d'une responsabilité partagée.

Je veux donc remercier le comité de développement social et communautaire, son président, le conseiller Pierre Boisvert, et son groupe consultatif, d'avoir su donner à Sherbrooke une politique qui tient compte des aspirations de la population. Je tiens également à souligner la généreuse contribution des citoyens, des organismes, des institutions et des services municipaux et paramunicipaux dans toutes les étapes de la démarche d'élaboration de la politique.

Je suis convaincu que nous continuerons de faire de Sherbrooke une ville à l'écoute de ses citoyens et une ville où mieux-être et bien-être vont de pair avec développement.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Jean Perrault". The signature is fluid and cursive, written over a light background.

Jean Perrault
Maire de Sherbrooke

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE



Le conseil municipal a confié au comité de développement social et communautaire et à son groupe consultatif le mandat de réaliser une politique permettant à la Ville de Sherbrooke de mettre à l'avant-scène sa plus grande richesse : ses citoyens.

Cette politique constitue un véritable cadre de référence permettant de préciser le rôle et les balises de l'intervention de la Ville en développement social et communautaire tout en amenant l'organisation municipale à réaliser les arrimages nécessaires entre les politiques sociales existantes, les autres dimensions du développement durable et aussi avec l'ensemble des acteurs du développement social et communautaire de notre communauté.

L'élaboration de la Politique de développement social et communautaire est un des travaux les plus ambitieux et les plus stimulants auxquels j'ai eu le plaisir de prendre part. Le capital social d'une ville est sa principale et sa plus belle richesse et on ne le dira jamais assez. Je me considère privilégié d'avoir pu participer à cette grande réflexion permettant de faire ressortir les principaux enjeux sociaux sur lesquels nous devons intervenir dès maintenant et pour les années à venir.

Je profite de l'occasion pour souligner à quel point nous sommes choyés de compter sur un partenariat d'une aussi grande qualité à Sherbrooke en matière de développement social et communautaire. Je désire d'ailleurs remercier les participants aux différentes activités de consultation nécessaires à l'élaboration d'une telle politique pour leur important apport.

Je remercie également de tout cœur mes collègues du conseil et membres du comité M^{mes} Chantal L'Espérance et Mariette Fugère et les membres du groupe consultatif du comité de développement social et communautaire pour leur importante contribution à l'élaboration de cette politique qui permettra à notre communauté de faire face aux différents enjeux auxquels Sherbrooke sera confrontée au cours des prochaines années.

Cette politique représente une étape de plus afin de continuer à faire de Sherbrooke une ville où le capital social est la principale richesse.

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre Boisvert". The signature is written in a cursive, flowing style.

Pierre Boisvert

Président du comité de développement social et communautaire





INTRODUCTION

À la suite du regroupement municipal de 2002, le conseil municipal de Sherbrooke, en collaboration avec les partenaires du milieu, a entamé une démarche visant à doter la Ville d'une vision de développement pour 2005-2015. Celle-ci confirme Sherbrooke comme étant une ville partenaire du développement social et offre l'assurance que les ressources mises en œuvre soient investies à l'avantage de la communauté tant sur le plan de la Ville que dans chacun des arrondissements. À cet effet, la Ville a déjà adopté une série de politiques venant préciser des cibles d'intervention sociale, à savoir :

- une Politique culturelle (2003)
- une Politique du sport et de l'activité physique (2003)
- une Politique familiale (2004)
- une Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes (2004)
- une Politique de développement durable (2005)
- une Politique d'admissibilité des organismes et énoncé de partenariat (2006)

Par ailleurs, lors des travaux permettant de définir la vision de développement, il est apparu essentiel pour la Ville de faire face aux différents enjeux sociaux auxquels Sherbrooke est et sera confrontée au cours des prochaines années. À cet effet, la Ville de Sherbrooke a identifié dans sa Vision de développement 2005-2015 que : «Le succès de Sherbrooke passera par sa capacité à gérer les enjeux sociaux dans une perspective de solidarité. La communauté devra

également pratiquer une ouverture sur le monde, favorable au développement, qui passera par l'accueil de nouveaux résidents, venus du Québec ou d'ailleurs¹.»

Subséquentement aux grandes orientations de développement et aux principaux constats qui ont émergé des travaux menant à l'élaboration de la vision de développement de la Ville, le conseil municipal a mis en place, à l'automne 2005, un comité composé d'élus municipaux qui s'est adjoint des collaborateurs et des experts de différents milieux (voir page 34). Celui-ci a reçu le mandat d'élaborer une politique de développement social et communautaire pour la Ville de Sherbrooke.

Cette politique permettra ainsi de préciser le rôle et les balises de l'intervention de la Ville dans le domaine social et de réaliser les arrimages nécessaires avec les politiques et pratiques sociales existantes ainsi qu'avec les autres dimensions du développement durable, soit les dimensions économique et environnementale.

¹ Vision de développement 2005-2015 de la Ville de Sherbrooke, p. 8.



Étant donné que la participation citoyenne est un élément clé du développement social et communautaire, le comité a fait le choix de l'identifier comme principe directeur de la politique (qui sera définie plus loin) et de la favoriser dans la démarche d'élaboration de la Politique de développement social et communautaire. Afin de réaliser l'état de situation, les enjeux, le diagnostic et les composantes de la Politique de développement social et communautaire, le comité de développement social et communautaire a privilégié une approche quantitative et qualitative où le processus a été campé sur la consultation et la concertation. Dans cet esprit, des groupes de discussion en avril 2007 (80 participants) et une journée de réflexion le 21 juin 2007 (94 participants) auprès d'acteurs des milieux communautaire, paramunicipal, municipal et institutionnel ont ainsi permis d'alimenter le comité en vue de la rédaction de l'État de situation et diagnostic.

Afin de saisir la portée de cette politique et d'établir le cadre de travail de sa démarche d'élaboration, le comité s'est donné une définition du développement social et communautaire. **Il s'agit d'une démarche dynamique des membres d'une communauté visant, de concert avec les partenaires, l'amélioration des conditions propices à la participation active des citoyens à la vie sociale, de même qu'à un partage équitable des infrastructures et des services municipaux. Cette démarche doit contribuer à la fois à la réalisation des potentiels des individus et à la progression sociale, culturelle et économique dans la collectivité, dans une perspective de développement durable à l'enseigne de la justice sociale.**

Par la suite, le projet de politique a été soumis à une audience publique le 31 mai 2008 où une centaine de participants ont contribué à la bonification du document. De plus, une dizaine d'organismes ont également déposé un mémoire sur le projet de politique.²

Dans le cadre de cette démarche, le comité a été en mesure, par le biais d'un portrait général, de faire ressortir certains grands constats³ à Sherbrooke avant de déterminer les principales composantes de la politique qui permettront de guider l'intervention de la Ville en développement social et communautaire. Voici donc quelques-uns de ces constats sur le plan démographique⁴ :

² Les organismes de Sherbrooke ayant déposé un mémoire sur le projet de politique dans le cadre de l'audience publique du 31 mai 2008 sont : Centre d'action bénévole, Comité Vie de quartier Nord, Parti comme une Eau Terre, Corporation Ascot en santé, Le Pont, Table de concertation Jeunesse de Sherbrooke, Regroupement des usagers du transport de Sherbrooke Métropolitain, Corporation de développement communautaire, Table de concertation des organismes communautaires et Comité des usagers du transport (secteur des personnes âgées de Sherbrooke).

³ État de situation et diagnostic, Politique de développement social et communautaire, Ville de Sherbrooke.

⁴ Sauf indication contraire, les données présentes proviennent du recensement 2006 de Statistique Canada et ont été fournies par la Ville de Sherbrooke.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE (SHERBROOKE)

Campée au confluent des rivières Magog et Saint-François, entourée de montagnes et de forêts, Sherbrooke, depuis 2002, regroupe en une seule ville toutes celles qui faisaient partie auparavant de la MRC de Sherbrooke (à l'exception de Waterville). Ainsi, Sherbrooke occupe maintenant une superficie totale de 366,4 km², se divisant en six arrondissements : de Brompton, de Fleurimont, de Jacques-Cartier, de Lennoxville, du Mont-Bellevue et de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville.

Le territoire de la ville compte plus de 150 parcs et espaces verts. Une plus grande concentration de parcs est visible notamment dans l'ouest de la ville, secteur très peuplé et où les habitants disposent de moins de cours extérieures que dans les quartiers résidentiels à majorité composés de maisons unifamiliales.

POPULATION (EN GÉNÉRAL)

La Ville de Sherbrooke occupe 3,7 % du territoire estrien, mais rassemble près de 50 % de sa population totale.

- En 2007, la population de Sherbrooke s'établissait à 147 000 citoyens, la présence des universités de Sherbrooke et de Bishop's, du Cégep de Sherbrooke et du Collège Champlain faisant toutefois augmenter la population d'environ 15 100 étudiants⁵.
- Selon l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), il est prévu pour Sherbrooke une croissance de 9,3 % de sa population d'ici 2026 comparativement à 8,1 % pour l'Estrie et à 6,3 % pour le Québec.



- Toujours selon l'ISQ, on estime que Sherbrooke comptabilisait en 2006, 4,5 travailleurs pour une personne retraitée, alors que dans 20 ans, ce ratio sera de 2,25 travailleurs pour un retraité.

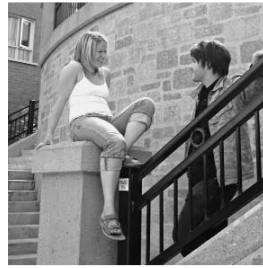
MÉNAGES

En 2006, selon le recensement de Statistique Canada, la composition des ménages à Sherbrooke permet de constater que les arrondissements où il y a plus de personnes vivant seules sont ceux de Fleurimont (6 900 personnes), du Mont-Bellevue (6 515 personnes) et de Jacques-Cartier (6 230 personnes).

Les arrondissements comptant le plus de familles avec enfants sont ceux de Fleurimont (6 075 familles) et de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville (5 670 familles).

Par ailleurs, on remarque que les personnes de 65 ans et plus vivent seules de façon plus marquée, et ce, principalement dans les arrondissements de Fleurimont avec 2 255 personnes et de Jacques-Cartier avec 2 375 personnes.

⁵ Ville de Sherbrooke, 2004 (Division de l'urbanisme).



FAMILLES

- Pour l'ensemble de la Ville de Sherbrooke, en 2006, on comptait 11 % des familles sous le seuil de faible revenu. Cette proportion est toutefois plus élevée dans l'arrondissement du Mont-Bellevue représentant 21,2 % de familles sous le seuil de faible revenu.

SCOLARITÉ

SCOLARITÉ EN 2006

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	16 015
Certificat ou diplôme ou d'une école de métiers	14 775
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	14 855
Total de personnes de 25 à 64 ayant complété des études des niveaux secondaire à collégial	45 645
Total de personnes de 25 à 64 ans	79 245
Pourcentage de personnes de 25 à 64 ans ayant complété des études des niveaux secondaire à collégial	58 %

- Au cours des cinq dernières années, 4 800 jeunes Estriens ont quitté l'école avant l'obtention de leur diplôme. En 2005-2006, le taux de décrochage scolaire est de 31,6 % pour les institutions d'enseignement publiques comparativement à 27,1 % pour le Québec.
- Durant la même année, le taux de décrochage est de 16,4 % pour l'Estrie au niveau des institutions privées en comparaison à 9 % pour le Québec.

IMMIGRATION

- Sherbrooke se classe au 3^e rang au Québec au niveau du pourcentage de personnes immigrantes, (environ 6 % représentant près de 10 000 personnes immigrantes à Sherbrooke en 2007)⁶.
- 41 % des personnes immigrantes de Sherbrooke se retrouvent dans l'arrondissement du Mont-Bellevue.

EMPLOI

- À Sherbrooke, en 2005, près de 75 % des emplois dépendent du secteur des services, comprenant le commerce de détail, les soins de santé, les services d'enseignement et d'administration publique.
- En 2005, parmi les six régions métropolitaines de recensement (RMR) du Québec, Sherbrooke affichait le troisième plus bas taux de chômage du groupe et le quatrième meilleur taux d'emploi⁷.

⁶ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de l'Estrie, Direction régionale.

⁷ Source de Statistique Canada 2006, compilation spéciale d'Emploi-Québec Estrie dans le plan stratégique du développement économique.

REVENU

Revenu total du ménage privé en 2005	Nombre de ménages (incluant les personnes seules)
	65 990
Moins de 10 000 \$	5 275
10 000 \$ à 19 999 \$	9 220
20 000 \$ à 29 999 \$	9 105
30 000 \$ à 39 999 \$	8 410
40 000 \$ à 49 999 \$	7 220
50 000 \$ à 59 999 \$	5 785
60 000 \$ à 69 999 \$	4 845
70 000 \$ à 79 999 \$	4 085
80 000 \$ à 89 999 \$	2 980
90 000 \$ à 99 999 \$	2 200
100 000 \$ et plus	6 875
Revenu médian du ménage (\$)	41 229
Revenu moyen du ménage (\$)	52 137

Le revenu médian signifie que 32 995 ménages ont un revenu moyen inférieur à 41 229 \$ et que 32 995 ménages ont un revenu moyen supérieur à 41 229 \$.

LOGEMENT

- En 2006, la Ville comptait 51 % de ménages locataires comparativement à 40 % pour l'ensemble du Québec.

À la lumière de ces principaux constats, le comité, en collaboration avec les acteurs du milieu, a fait ressortir les principaux enjeux transversaux⁸ et les enjeux spécifiques aux champs d'activités identifiés, soit :

- La vie communautaire
- La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté
- Le logement
- La sécurité
- La mobilité des personnes
- L'intégration des personnes handicapées
- L'immigration
- Le sport, la culture et le loisir
- Le développement urbain

Il est à noter que vous retrouverez l'ensemble des enjeux transversaux et spécifiques dans le document intitulé : *État de situation/Diagnostic et enjeux et cadre de référence et d'intervention* – juin 2007. Par ailleurs, l'analyse des différents enjeux par les membres du comité a permis d'identifier les principales composantes de la présente politique, soit :

- La mission de la Ville en développement social et communautaire
- Les valeurs
- Les principes directeurs
- Les approches priorisées
- Les champs d'activités

⁸ Transversaux : que l'on retrouve dans l'ensemble des neuf champs d'activités de la Politique de développement social et communautaire.
Source : comité de développement social et communautaire de la Ville de Sherbrooke.

VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE 2005 – 2015

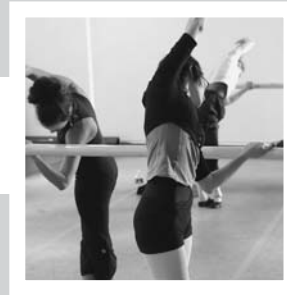
La vision de développement de la Ville de Sherbrooke se divise en quatre volets, soit le savoir, l'économie, le social et l'environnement.

«**Sherbrooke, une ville qui, au-delà de son rôle de centre régional de services, veut devenir le foyer de développement régional le plus dynamique au Québec, en misant sur :**

- son caractère de ville universitaire
- une économie diversifiée à forte valeur ajoutée
- un milieu de vie convivial
- un environnement naturel distinctif

Sherbrooke, une ville partenaire du développement social et ouverte sur le monde»⁹.

Bien entendu, le fait de bien identifier la vision de développement de la Ville en amont des composantes de la Politique de développement social et communautaire permet aussi de positionner la Planification stratégique de la Ville (adoptée en avril 2007). À cet effet, plusieurs objectifs stratégiques identifiés sont directement en lien avec les préoccupations du développement social et communautaire. D'ailleurs,



dans l'objectif stratégique : « Assurer un développement dynamique et équilibré du territoire », l'adoption d'une politique de développement social et communautaire est clairement identifiée comme l'un des moyens précisés dans la planification stratégique de la Ville.¹⁰ Un schéma de la synthèse de la politique se retrouve en page 35 (voir annexe).

⁹ Vision de développement 2005-2015 de la Ville de Sherbrooke, p. 7.

¹⁰ Plan stratégique de Sherbrooke 2007-2010, sommaire à l'intention de nos employés, p. 9.



COMPOSANTES DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

MISSION DE LA VILLE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

La Ville se veut grandement concernée par les problèmes de sa collectivité, étant préoccupée par l'amélioration constante du cadre de vie des Sherbrookoïses. Il est toutefois important de préciser que les champs d'intervention traditionnellement reconnus à titre de responsabilités de la Ville sont l'aménagement du territoire, l'environnement, l'habitation, le loisir, la sécurité, le transport, le sport, la culture et la vie communautaire. C'est ainsi qu'au-delà des champs d'intervention mentionnés ci-dessus, la Ville désire se donner la mission¹¹ suivante en développement social et communautaire, soit de : **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens et susciter la participation citoyenne dans chacun des champs d'activités du développement social et communautaire.**

Le développement social et communautaire est une responsabilité partagée entre les différents acteurs de la communauté tels que la Ville, les autres paliers gouvernementaux, le milieu institutionnel, les organismes paramunicipaux, les organismes communautaires et les citoyens.



Par l'adoption de cette politique, la Ville clarifie son rôle en développement social et communautaire. La Ville se définit comme étant un acteur essentiel qui exerce son rôle en partenariat avec les différentes ressources de la communauté tout en favorisant une complémentarité dans l'intervention avec celles-ci.

À partir des responsabilités municipales, la Ville s'engage à assurer différents rôles selon la nature des interventions.

- **Facilitateur** : offre des conditions favorables à la réalisation de l'action (ex. : services, assistances financières, porteur des préoccupations vécues sur son territoire).
- **Partenaire** : s'engage dans une entente de partenariat,¹² laquelle est établie entre deux ou plusieurs parties en vue de collaborer à la réalisation d'une opération commune où chacun trouve son avantage.
- **Leader** : initie ou mobilise des acteurs autour d'une action ou d'un projet. Ce rôle possède un haut niveau d'imputabilité dans la réalisation de l'action.

L'intervention en développement social et communautaire de la Ville se balise au niveau des territoires suivants : municipal, arrondissement et des territoires vécus. Bien entendu, en ce qui concerne l'intervention de la Ville au sein des territoires vécus¹³, celle-ci sera analysée, cas par cas, par les arrondissements selon les besoins identifiés, les problématiques vécues et les ressources disponibles.

¹¹ Mission : positionnement du développement social et communautaire au sein de la mission première de la Ville. Source : Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Sherbrooke, mai 2004.

¹² Partenariat : il s'agit de la définition se trouvant dans la Politique d'admissibilité des organismes et énoncé de partenariat de la Ville de Sherbrooke, p. 20.

¹³ Territoire vécu : milieu de vie dans lequel on s'engage, s'investit et que l'on habite. Il s'agit d'un territoire que l'on marche à pied. Il y a un nombre d'habitants assez élevé pour créer une synergie, ce n'est surtout pas un territoire administratif. Source : comité de développement social et communautaire.



La Ville favorise la participation citoyenne dans la recherche de solutions aux problématiques vécues. De plus, il sera important de faire l'arrimage entre les instances municipales et paramunicipales responsables des champs d'activités du développement social et aussi de favoriser l'influence entre les trois sphères du développement durable (environnement, économique et social).

La politique vise l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population tout en tenant compte des préoccupations des groupes spécifiques. Le comité considère donc primordial de positionner les différents groupes de la population (les enfants, les adolescents, les femmes et les hommes, les étudiants, les aînés, les familles, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les personnes en situation d'exclusion

sociale et de pauvreté) de façon à ce que chacun puisse bénéficier des interventions de la politique liées à leurs besoins spécifiques.

En précisant d'entrée de jeu les différents groupes de la population concernés par cette politique, nous nous assurons que les valeurs, les principes directeurs, les approches priorisées, les orientations et les actions qui en découleront vont tenir compte non seulement de l'ensemble des groupes de la population, mais également de la spécificité de chacun.



VALEURS

La Politique de développement social et communautaire repose sur quatre valeurs¹⁴ :

ÉQUITÉ

L'équité fait référence à un partage plus juste des ressources et des accès aux services. L'application de cette valeur permet implicitement un traitement impartial et non partisan, tout en s'assurant que des règles s'adressant à la majorité ne portent pas préjudice à des individus.

JUSTICE SOCIALE

La justice sociale favorise une société qui, dans le respect, exprime une grande solidarité et suscite l'entraide entre les personnes et les collectivités, et ce, sans discrimination. Cette valeur favorise ainsi la lutte contre les préjugés afin d'enrayer toute possibilité d'atteinte à la dignité des individus.

OUVERTURE

L'ouverture fait appel à une plus grande acceptation des différences qui nous distinguent, soit au niveau de la culture, des idées, des façons de penser et de faire, des attitudes et des habitudes de vie.

DÉMOCRATIE

La démocratie émane d'un système politique inspiré et régi par un ensemble de lois et de règlements mettant en place les conditions de participation citoyenne. Ces conditions doivent permettre d'établir un dialogue et de bâtir des alliances avec autrui tout en s'assurant que les besoins des citoyens concernés par les décisions soient au cœur du processus décisionnel.

PRINCIPES DIRECTEURS

La Politique de développement social et communautaire repose sur cinq principes directeurs¹⁵ :

PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne renvoie à une forme de processus qui marque le passage de l'individu en tant que citoyen, de par son statut civil, à celui de l'engagement citoyen. Il peut se traduire par l'exercice du droit de vote, par l'implication du citoyen dans les processus de décision collective de diverses instances et enfin, par une participation individuelle aux différentes activités du milieu.

¹⁴ Valeurs : fondements de base qui orientent les principes directeurs. Source : Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Sherbrooke, mai 2004.

¹⁵ Principes directeurs : énoncés permettant d'opérationnaliser les valeurs et qui servent de pierre d'assise à la Politique de développement social et communautaire. Source : Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Sherbrooke, mai 2004. Il est à noter que ces principes directeurs découlent des enjeux transversaux qui se retrouvent dans l'état de situation et diagnostic, juin 2007 (p. 83 et 84). Il faut préciser que ces principes directeurs constituent également les cibles à atteindre.

La participation citoyenne peut se réaliser à travers trois modes, soit la démocratie représentative, délibérative et participative¹⁶. À ces trois modes s'ajoutent les niveaux du territoire d'appartenance, de l'arrondissement et du municipal comme lieux de cette participation. Il importe de faire preuve de créativité et d'innovation pour soutenir une culture de participation citoyenne à Sherbrooke, qui pourrait s'exprimer sous une diversité de modèles. À cet effet, le modèle de mise en œuvre de la politique devra proposer différentes stratégies de participation citoyenne.

APPROPRIATION DU POUVOIR D'AGIR («EMPOWERMENT»)

L'appropriation du pouvoir d'agir est un processus qui permet aux citoyens d'accéder à une plus grande maîtrise de leurs capacités, d'agir concrètement et de façon autonome en vue de produire un changement social. Il s'agit d'un processus d'appropriation, de responsabilisation et de mobilisation qui peut être individuel ou collectif. Bien entendu, l'application de principe peut passer par une éducation à la citoyenneté.

CRÉATIVITÉ ET INNOVATION

La réalisation des pistes d'action relatives aux différents champs d'activités comporte de nombreux obstacles, mais également des occasions à saisir pour transformer la réalité en situation souhaitée. Le recours à la recherche de nouvelles alternatives a été plusieurs fois démontré dans notre milieu et l'impulsion qu'il suscite nous permet de surmonter les défis identifiés.

ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité vise à éliminer les barrières (physiques, économiques, géographiques, sociales et reliées à la communication) pouvant limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours.

De plus, pour l'ensemble de la population, l'accessibilité à des services, des infrastructures, des activités et des ressources est intimement liée à la qualité de vie, est indispensable pour le développement d'un sentiment d'appartenance et constitue une base à la participation citoyenne.

INCLUSION ET INTÉGRATION SOCIALE

Afin de contrer l'isolement de certaines populations marginalisées et exclues, il importe de développer des milieux de vie qui favorisent la rencontre, le dialogue et la cohabitation entre tous les groupes de la population. Cette inclusion et cette intégration sociale peuvent être facilitées par une offre de logements et un développement urbain conséquents, mais aussi par l'organisation de services variés, adaptés et accessibles et par la mise en place d'activités suscitant une participation sociale active.

¹⁶ La Politique de consultation citoyenne de la Ville de Sherbrooke vient préciser les éléments d'un mécanisme simple permettant aux citoyens d'exprimer en dehors d'un processus, légal, électoral ou référendaire, leurs opinions sur des politiques, des règlements, des projets et des actions susceptibles d'agir sur leur milieu de vie, et ce, tout en favorisant des interactions entre les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement et leurs commettants. Source : projet de politique de consultation citoyenne, septembre 2008.





APPROCHES PRIORISÉES

Trois approches¹⁷ sont priorisées :

APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec la vision de développement de la ville, la politique s'inscrit dans une approche de développement durable. Le développement durable vise à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique, tout en maintenant l'intégrité de l'environnement.

Cette approche permet un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

On doit donc s'assurer que les dimensions du développement durable (l'économique, le social et l'environnement) soient interdépendantes, afin que les interventions de la Ville et de ses partenaires soient envisagées et structurées, et ce, dans le but d'agir sur ces différents éléments de façon simultanée.

APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Il s'agit d'un processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents, les organismes communautaires et les institutions publiques d'un milieu local. Ce processus vise à l'amélioration des conditions de vie sur les plans physique, social et économique (selon l'Institut national de la santé publique du Québec, 2002).

La notion de communauté fait ici référence à un territoire géographique de proximité et d'appartenance pour les citoyens (intervention territoriale).

Une telle approche favorise l'inclusion de tous. De même, elle permet de prendre en compte les préoccupations des citoyens, des organisations et du territoire concernés par les problématiques qui y sont vécues.

PARTENARIAT

Au cours des prochaines années, afin de faire face aux difficultés identifiées et dont les sources sont complexes et multifactorielles, la concertation des acteurs et l'arrimage de leurs actions sont jugés comme étant fondamentaux. Ainsi, même si nous pouvons compter sur une forte culture de concertation et de partenariat, représentant une force majeure du milieu, il reste à développer des liens plus étroits et cohérents entre les dimensions sociale et économique. Notamment, il faut que les acteurs perçoivent le secteur social comme une opportunité et une composante indissociable du développement durable, agissant en interdépendance avec les autres sphères que sont l'économie et l'environnement.

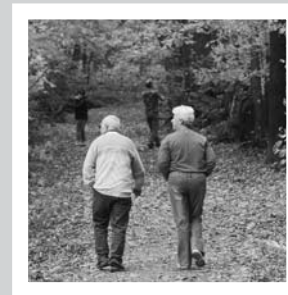
¹⁷ Approches priorisées : façons de faire ou stratégies dans lesquelles l'ensemble des projets ou actions réalisés vont s'inscrire.
Source : comité de développement social et communautaire de la Ville de Sherbrooke.

CHAMPS D'ACTIVITÉS

Les neuf champs d'activités¹⁸ suivants constituent les domaines d'intervention de la Politique de développement social et communautaire :

LA VIE COMMUNAUTAIRE

L'intervention municipale en matière de vie communautaire a d'abord été balisée par les orientations contenues dans le Cadre d'action communautaire de la Ville de Sherbrooke adopté en 1996. Fondé sur une approche de collaboration et de partenariat, ce cadre identifie clairement les organismes communautaires comme étant des interlocuteurs et des partenaires privilégiés de la Ville en matière de développement social et communautaire. D'ailleurs, la Ville soutient certains organismes communautaires à partir de principes d'admissibilité définis en fonction du prolongement des actions municipales, de groupes de population ou de problématiques ciblées. Pour ce qui est des entreprises d'économie sociale, la Ville les soutient par l'entremise de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC). En supportant les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale, la Ville reconnaît leur contribution au développement de la prise en charge des citoyens et des collectivités, un maillon essentiel au développement social et à la participation citoyenne. De plus, la Ville reconnaît et soutient l'implication bénévole, car celle-ci représente une ressource inestimable pour les organisations et illustre la capacité de la population à s'impliquer dans son milieu. Cette implication est à l'origine de plusieurs initiatives communautaires.



Sherbrooke profite d'une vie communautaire très riche, et ce, en grande partie grâce à l'intervention de nombreux organismes communautaires, d'entreprises d'économie sociale, d'organismes sociaux et de diverses institutions. L'ensemble de ces organisations est porteur de valeurs de démocratie, de justice sociale et d'autonomie. Ces organisations favorisent une nouvelle conception du développement local et visent l'amélioration de la qualité de vie. À Sherbrooke, en 2007, on dénombre environ 120 organismes communautaires, en plus des différents regroupements : centres de la petite enfance, coopératives, clubs sportifs, associations et clubs sociaux. On y retrouve également 47 entreprises d'économie sociale (excluant les caisses populaires, les CPE et les coopératives d'habitation).

¹⁸ Il est à noter que le profil complet des neuf champs d'activités ainsi que les références qui s'y rattachent se retrouvent dans le rapport sur l'état de situation et son diagnostic réalisé en juin 2007 dans le cadre de la démarche d'élaboration de la Politique de développement social et communautaire.

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETÉ

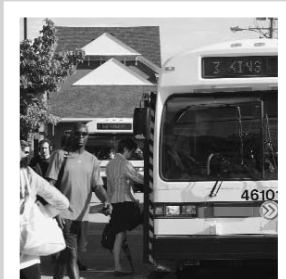
La pauvreté n'est pas une question de choix. Elle est le résultat d'une équation complexe combinant des facteurs psychologiques, physiques, sociaux et économiques et elle conduit souvent à l'exclusion. Parmi ces facteurs d'exclusion, on retrouve de faibles revenus, une faible scolarité, une difficulté d'accès à l'emploi, etc. De façon générale au Québec, on constate que les populations les plus défavorisées sont concentrées dans les centres des villes.

En 2000, Sherbrooke se classait avant-dernière ville au Québec quant au revenu moyen de sa population, se fixant à 25 448 \$. Les deux tiers des personnes de 65 ans et plus qui y vivent ont un revenu inférieur à 20 000 \$ et 13,1 %, soit 4 935 familles, y vivent sous le seuil de faible revenu. Ajoutons à ces données un taux de décrochage scolaire parmi les plus élevés au Québec (l'Estrie se positionne au 15^e rang sur 18 quant à son bilan en décrochage scolaire) et une pénurie de logements sociaux et de logements abordables.

LE LOGEMENT

Le logement constitue une des composantes principales de la santé et du bien-être des citoyens, en plus d'être un facteur majeur d'inclusion sociale. Ainsi, la disponibilité de logements adéquats pour combler les divers besoins de la population est un enjeu de premier ordre en matière de développement social et communautaire au même titre d'ailleurs que l'accessibilité à ces unités.

On considère qu'il y a pénurie de logements lorsque le taux d'inoccupation des logements est inférieur à 3 %. De 2001 à 2006, le taux d'inoccupation des logements à Sherbrooke était en moyenne de 1,4 %. En 2007, le taux d'inoccupation a atteint 2,4 %. La pénurie de logements touche particulièrement les familles et personnes seules à faible revenu. La situation devient encore plus criante en ce qui concerne la pénurie de logements sociaux (HLM, coopératives d'habitation, organismes à but non lucratif). La liste d'attente afin d'avoir accès à un logement social public compte actuellement plus de 1 200 ménages et seulement une centaine d'unités se libèrent annuellement. En ce moment, nous comptons à Sherbrooke 1 186 logements de type HLM. En 2008, on dénombre 23 coopératives d'habitation regroupant 945 unités de logement. L'accessibilité financière aux logements demeure un autre problème important vécu à Sherbrooke, où le taux d'effort des ménages locataires, soit la proportion du revenu consacrée aux coûts de logements, est élevé. En effet, au total, il s'agit d'environ 6 000 ménages locataires qui consacrent plus de 50 % de leur revenu à leur loyer. Or, la Société canadienne d'hypothèque et de logement considère qu'un logement est abordable si moins de 30 % des revenus du ménage y sont consacrés. Il faut toutefois noter un important effort de concertation des différents acteurs afin de remédier à ces divers problèmes.



LA SÉCURITÉ

La sécurité est une situation qui résulte de l'absence réelle de danger, qu'il soit physique ou moral. Ainsi, ce qui constitue une dimension importante de la qualité de vie des citoyens d'une ville réside non seulement en la sécurité des personnes et des biens, mais aussi dans le sentiment de sécurité qu'éprouvent ces personnes.

À partir des données statistiques 2005¹⁹, il semble que Sherbrooke soit une ville sécuritaire si on la compare à d'autres centres urbains. Malgré ces données, il y a peu d'études ou d'analyses portant sur la criminalité dans les arrondissements et sur le sentiment de sécurité de la population (à l'exception de celle du centre-ville) qui permettent de développer des actions appropriées aux problèmes qui pourraient être identifiés. La sécurité des personnes passe actuellement par les services municipaux spécialisés, tels que le Service de police et le Service de protection contre les incendies, ainsi que par les arrondissements.

On constate que ces intervenants ont souvent des approches novatrices. Leurs programmes visent à promouvoir la sécurité et à prévenir les situations

pouvant la menacer. À titre d'exemple, la création de corridors scolaires avec la collaboration d'acteurs de divers secteurs d'activités, témoigne de cette proactivité des services de la Ville en matière de sécurité. De plus, la création de la Division de la sécurité des milieux au sein même du Service de police de Sherbrooke contribue à rapprocher les policiers et la population, notamment avec l'émergence de programmes tels que celui de surveillance de quartier. Cette offre de services quant à la sécurité dans le milieu est bonifiée par quelques organismes communautaires qui collaborent avec les services municipaux et les arrondissements. On constate également que l'appartenance à un milieu de vie de proximité contribue à augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens. À cet effet, il existe un comité de sécurité publique au niveau de la Ville.

LA MOBILITÉ DES PERSONNES

Le concept de mobilité des personnes regroupe la voiture, l'autobus, le vélo, la marche, le covoiturage, le taxi, bref, tous les moyens de déplacement possibles. Ces moyens permettent aux citoyens de se déplacer sur le territoire, encouragent la participation citoyenne. Tout cela facilite l'accessibilité aux services et favorise l'inclusion sociale, tout en accroissant chez les personnes le sentiment d'appartenance à leur ville. De plus, la mobilité des personnes est au cœur des préoccupations du développement durable.

La Société de transport de Sherbrooke (STS) assure les déplacements en transport collectif de la population sherbrookoise. Plusieurs programmes visant à améliorer l'accessibilité aux services ont été mis en place. Sherbrooke, avec son statut de ville

¹⁹ Centre canadien de la statistique juridique, banque de données policières, 2005.

universitaire, permet à la STS d'offrir un niveau de service nettement supérieur à celui des autres villes comparables à travers le Canada grâce à une présence importante de la clientèle étudiante qui utilise le transport en commun (plus de 60 % des déplacements). Cette bonification du service bénéficie à l'ensemble de la population. La STS offre aussi le service de transport adapté pour les personnes handicapées.

En complément, certaines ressources communautaires offrent aussi des services d'accompagnement pour les familles, adultes et aînés. Au plan des transports actifs, tels le vélo et la marche, Sherbrooke dispose d'un réseau de pistes cyclables intéressant, bien que développé dans un but récréatif. Toutefois, ce réseau ne favorise pas les déplacements urbains à vélo. Dans le cas de la marche, certains quartiers résidentiels comptent peu de trottoirs, ce qui n'encourage pas non plus les déplacements piétonniers.

L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Pour une communauté, l'intégration des personnes handicapées consiste à mettre en place les conditions permettant aux personnes handicapées de profiter des mêmes privilèges que tout citoyen. Une personne handicapée est : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Ces incapacités peuvent être simples ou multiples, d'ordre visuel, auditif, intellectuel, moteur, de la parole et du langage ou elles peuvent être liées à la santé mentale et aux comportements.



Selon les estimations, environ 9,31 % de la population sherbrookoise souffre d'une de ces formes d'incapacité qui s'accroît avec l'âge dans certains cas. Le revenu moyen des personnes handicapées est bien inférieur à celui du reste de la population. Ces personnes vivent aussi davantage de situations d'isolement social et leur niveau de scolarisation est inférieur à la moyenne, malgré la présence de programmes d'intégration des enfants handicapés dans des classes régulières. En 2004, en vertu de la loi portant sur l'intégration des personnes handicapées, la Ville a renforcé ces actions en développant un plan d'action annuel visant à accroître la contribution des personnes handicapées, tout en évitant les situations favorisant leur isolement. De plus, dans le cadre de la Politique d'accès à l'égalité en emploi, la Ville a mis en œuvre des mesures favorisant l'intégration de ces personnes dans des emplois à la Ville.

L'IMMIGRATION

L'immigration est reconnue comme étant une richesse et une valeur ajoutée pour Sherbrooke grâce à son ouverture et au partage qu'elle favorise entre les individus des différentes nationalités et la communauté d'accueil. Par ailleurs, l'immigration est un facteur incontournable de développements économique, démographique, social et culturel pour Sherbrooke. À cet effet, l'attraction, l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes deviennent des enjeux importants pour la Ville de Sherbrooke. D'ailleurs en mai 2004, la Ville de Sherbrooke fut la première des villes regroupées à réaliser une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

En 2001, près de 5 % de la population sherbrookoise était issue de l'immigration. On constate qu'une forte concentration de personnes immigrantes majoritairement réfugiées se retrouvent dans certaines unités de voisinage notamment : Ascot, Saint-Joseph, Sainte-Jeanne-d'Arc, Centre-ville et Jardins-Fleuris. La population immigrante en général est davantage touchée par le chômage, bien que 40 % des personnes immigrantes à Sherbrooke possèdent un diplôme de niveau universitaire et plus des deux tiers ont un diplôme d'études postsecondaires. L'intégration des personnes immigrantes, que ce soit en emploi ou à la communauté d'accueil, notamment grâce au logement, demeure une préoccupation majeure des acteurs concernés. À cet égard, la Ville assume ses responsabilités, en étroite collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), par la réalisation et le suivi d'un plan d'action triennal issu des orientations identifiées dans sa Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. On constate aussi que d'autres acteurs constituent des ressources essentielles

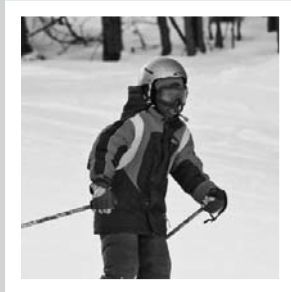


pour les personnes immigrantes, que ce soit en matière d'accueil ou d'intégration linguistique, économique, sociale, culturelle et politique.

LE SPORT, LA CULTURE ET LES LOISIRS

Le sport, la culture et les loisirs offrent des occasions privilégiées de détente, de réalisation personnelle, mais aussi de rencontre pour l'ensemble des citoyens, petits ou grands. Ils favorisent l'inclusion sociale et la participation citoyenne, en plus d'influencer directement le sentiment d'appartenance et la qualité de vie de la communauté.

Le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke a la responsabilité du soutien aux organismes municipaux, des politiques et des programmes en la matière sur son territoire, alors que les arrondissements ont la responsabilité des services de proximité, tels les camps de jour, les autres activités récréatives de proximité et le soutien aux organismes qui ont une desserte dans l'arrondissement. Depuis quelques années, les actions de la Ville en sport et en activité physique, ainsi qu'en culture, sont encadrées par deux politiques développées à cet effet. À ces politiques s'ajoutent plusieurs programmes et actions visant notamment à encourager



la pratique d'activités liées aux sports et à la culture, à inciter l'implication bénévole dans ces domaines, ainsi qu'à faciliter l'accès à ces activités pour les populations plus défavorisées et pour les familles. Quant à l'offre de services, on remarque la diversité des activités proposées tant en sport et en culture qu'en loisirs divers et la qualité des infrastructures destinées à ces usages sur l'ensemble du territoire de la ville. À titre d'exemple, on peut mentionner les bibliothèques (l'adhésion est gratuite), les salles de spectacle, les arénas et les centres communautaires. Toute cette offre ne serait pas possible sans le dynamisme du milieu associatif, des organismes partenaires de la Ville et des institutions.

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

La ville que nous habitons est beaucoup plus qu'un simple lieu de résidence. C'est aussi le milieu dans lequel nous évoluons personnellement et collectivement avec nos familles, avec nos amis, tant dans le cadre de notre travail que de nos loisirs. C'est en habitant notre ville que nous y développons un sentiment d'appartenance.

Sherbrooke occupe une situation géographique enviable. Campée aux confluents de deux rivières et entourée de montagnes, elle offre un environnement naturel plus qu'agréable. Cette caractéristique se dégage également des quelque 150 parcs et espaces verts répartis sur l'ensemble du territoire sherbrookoïse. Selon les données de 2007, Sherbrooke compte plus de 147 000 citoyens. Près de 90 % d'entre eux habitent en zone urbaine, bien que les zones rurale et agricole représentent respectivement 56,5 % et 37,5 % du territoire. La Ville de Sherbrooke est le principal maître d'œuvre en matière de planification et de développement urbain. Cette responsabilité est partagée entre plusieurs instances municipales, dont le Service de la planification et du développement urbain et les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) ainsi que le comité consultatif agricole, qui agissent en collaboration avec les promoteurs, les développeurs, les constructeurs et les différents acteurs du développement urbain. Le rôle de la Ville est de gérer le territoire. Pour ce faire, elle voit à son aménagement à l'aide d'une planification et d'une réglementation urbanistique adéquates. Elle émet donc des permis et des certificats afin d'assurer un contrôle de l'utilisation du sol, la sécurité dans les bâtiments, une meilleure qualité de vie pour la population et la protection de l'environnement naturel.

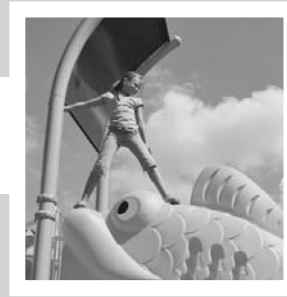
ENJEUX ET ORIENTATIONS

(PAR CHAMPS D'ACTIVITÉS)

Inspirés par la Planification stratégique 2007-2010 de la Ville de Sherbrooke, les comités politiques, les organismes paramunicipaux et les services municipaux responsables de l'opérationnalisation de cette politique ont identifié les enjeux et les orientations composant les neuf champs d'activités ciblés. Il faut toutefois mentionner que ces différentes entités mandataires pourront dans l'avenir préciser d'autres enjeux et orientations selon leurs champs d'activités respectifs.

De plus, la Ville de Sherbrooke ayant déjà adopté une politique familiale s'inscrivant parfaitement à l'intérieur de la Politique de développement social et communautaire, il importe de considérer les six orientations²⁰ suivantes pour les neuf champs d'activités ciblés dans le présent document :

- Développer une préoccupation familiale dans l'offre de services municipaux et des organismes reconnus.
- Optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires.
- Faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance des familles envers leur milieu de vie.
- Maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie dans lequel les familles évoluent.
- Reconnaître la communication comme moyen privilégié de faire participer les familles à la vie municipale.



- Faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de la ville de Sherbrooke.

Considérant qu'il s'agit d'une politique dressant de grandes orientations municipales, le conseil municipal a choisi de tenir des consultations sur les enjeux, les orientations et les pistes d'action dans chacun des arrondissements après l'adoption de la politique. Tout cela, afin de susciter la participation citoyenne et de favoriser l'appropriation de la politique par l'ensemble des Sherbrookoises.

Bien entendu, les orientations retenues sont ou seront réalisées par l'organisation municipale et les organismes paramunicipaux en collaboration avec différents partenaires. Il n'est toutefois pas exclu que plusieurs autres interventions en lien avec les préoccupations du développement social et communautaire peuvent être prises en charge par d'autres acteurs de la communauté.

Il faudra évaluer, auprès des partenaires, la faisabilité de mettre en place un plan d'action concerté en matière de développement social et communautaire ou de réaliser les arrimages entre les actions réalisées par les différents intervenants.

²⁰ Politique familiale de la Ville de Sherbrooke, 2004.



1. LA VIE COMMUNAUTAIRE

ENJEUX	ORIENTATIONS
1.1 Maintenir et augmenter la collaboration et le partenariat avec le milieu communautaire et l'économie sociale	1.1.1 Maintenir et accroître la collaboration entre la Ville, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale
	1.1.2 Adapter les politiques et mesures de la Ville en fonction des balises de la Politique de développement social et communautaire
1.2 Assurer le soutien, la reconnaissance et la rétention de bénévoles et la relève en bénévolat	1.2.1 Encourager et soutenir l'action bénévole et la relève en bénévolat
1.3 Développer le sentiment d'appartenance par l'animation du milieu de vie	1.3.1 Poursuivre et développer des interventions dans les milieux de vie ²¹
1.4 Favoriser et promouvoir la participation citoyenne dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie	1.4.1 Soutenir la participation citoyenne
1.5 Reconnaître le rôle de maître d'œuvre des organismes communautaires en matière de développement social et communautaire	1.5.1 Par l'entremise du comité de développement social et communautaire, la Ville réaffirme sa volonté de reconnaître l'autonomie des organismes communautaires dont la vocation est d'œuvrer au mieux-être des citoyens.

2. LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETÉ À SHERBROOKE

ENJEU	ORIENTATIONS
2.1 Lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté à Sherbrooke	2.1.1 Développer une plus grande connaissance de la problématique d'exclusion sociale et de pauvreté sur son territoire
	2.1.2 Tenir compte des préoccupations en lien avec la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté dans la prise de décisions et dans l'offre de services
	2.1.3 Réduire les obstacles à la participation des jeunes de familles moins nanties financièrement à participer aux activités sportives, culturelles ou de loisir

²¹ Milieux de vie : territoire vécu ou d'appartenance. Source : groupe consultatif du comité de développement social et communautaire.

3. LE LOGEMENT

ENJEU	ORIENTATIONS
3.1 Offrir des logements abordables et de qualité à toute la population et tendre vers une plus grande mixité des populations dans les quartiers	3.1.1 Gérer le développement résidentiel de manière à accorder une priorité au logement dans le développement urbain
	3.1.2 Favoriser la diversité des logements (incluant le logement coopératif)
	3.1.3 Encourager l'accès à la propriété
	3.1.4 Conserver le parc résidentiel en bon état et préserver la qualité du parc locatif

4. LA SÉCURITÉ

ENJEU	ORIENTATIONS
4.1 Assurer la sécurité dans les milieux de vie	4.1.1 Maintenir et développer des partenariats externes et internes (Service de police de Sherbrooke)
	4.1.2 Se rapprocher des citoyens, être à l'écoute de la population (Service de police de Sherbrooke)
	4.1.3 Consolider et développer des milieux de vie qui représentent un point d'ancrage et contribuent à augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des personnes (Service de police de Sherbrooke)
	4.1.4 Encourager et faciliter l'appropriation de la prévention et de la sécurité par les citoyens en collaboration avec les institutions d'enseignement, les organismes communautaires et les ressources du milieu (Service de police de Sherbrooke)
	4.1.5 Maintenir et développer des milieux de vie sécuritaires, accessibles et fonctionnels pour la population et augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des personnes et des lieux publics (Service de la planification et du développement urbain)

5. LA MOBILITÉ DES PERSONNES

ENJEUX	ORIENTATIONS
5.1 Assurer la mobilité des personnes de manière efficace et sécuritaire	5.1.1 Favoriser la complémentarité fonctionnelle des différents réseaux
	5.1.2 Faciliter une diversification de l'utilisation des moyens de transport
	5.1.3 Accroître la mobilité sur le réseau de transport en commun
5.2 Dans l'optique du développement durable, modifier les pratiques de transport de façon à réduire les déplacements des véhicules et la dépendance à l'automobile en milieu urbain	5.2.1 Favoriser les déplacements actifs dans le développement urbain
	5.2.2 Favoriser l'accessibilité aux services de transport

6. L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

ENJEU	ORIENTATIONS
6.1 Favoriser l'intégration des personnes handicapées à la vie sociale de Sherbrooke	6.1.1 Tenir compte des préoccupations en lien avec l'intégration des personnes handicapées dans les réalisations du plan d'action annuel réalisé à cet égard et offrir des conditions favorisant l'intégration et la participation citoyenne des personnes handicapées
	6.1.2 Favoriser l'accessibilité des services et des infrastructures de la Ville aux personnes handicapées



7. L'IMMIGRATION

ENJEUX	ORIENTATIONS
7.1 Favoriser l'accessibilité des personnes immigrantes à des services essentiels	7.1.1 Développer des mesures d'accueil pour les personnes immigrantes en collaboration avec les partenaires communautaires et institutions du milieu
7.2 Favoriser l'intégration des personnes immigrantes en emploi, notamment par l'arrimage entre les caractéristiques du marché de l'emploi sherbrookois et l'offre de travail des personnes immigrantes	7.2.1 Arrimer les caractéristiques du marché de l'emploi sherbrookois et l'offre de travail aux personnes immigrantes
7.3 Favoriser et faciliter la participation citoyenne des personnes immigrantes aux divers niveaux d'activités municipales	7.3.1 Favoriser la participation citoyenne dans les comités de la Ville
	7.3.2 Développer des façons de faire afin de travailler davantage avec les communautés culturelles
	7.3.3 Mettre en place des procédures afin de favoriser l'accès aux services municipaux pour les personnes immigrantes

8. LE SPORT, LA CULTURE ET LE LOISIR

ENJEUX	ORIENTATIONS
8.1 Reconnaître le rôle de maître d'œuvre des organismes en matière de développement culturel et sportif	8.1.1 Par l'entremise des comités de la culture et du sport et de l'activité physique, la Ville réaffirme sa volonté de soutenir et de reconnaître l'autonomie des organismes dont la vocation est d'œuvrer au mieux-être des citoyens par les pratiques culturelle et sportive.
8.2 Créer un contexte favorable à la participation des citoyens aux activités culturelles et sportives	8.2.1 La Ville facilitera l'accessibilité aux activités culturelles et sportives en définissant un environnement propice à l'épanouissement des citoyens. Elle favorisera la participation, à tous points de vue, du plus grand nombre de citoyens aux activités culturelles et sportives.
8.3 Diffuser l'information sur les activités culturelles et sportives des organismes admissibles aux programmes d'aide et aux services de la Ville	8.3.1 Intéresser aussi bien la population que la clientèle touristique à l'expression artistique locale et faire connaître le plus largement possible ses institutions culturelles et les réalisations artistiques sherbrookaises
	8.3.2 Intéresser aussi bien la population que la clientèle touristique en faisant connaître le plus largement possible ses infrastructures sportives et les événements sportifs sherbrookoises
8.4 Susciter la participation des citoyens corporatifs à la réalisation des desseins culturel et sportif	8.4.1 Consolider et développer le partenariat avec des citoyens corporatifs en vue d'assurer de meilleures conditions de travail au milieu culturel
	8.4.2 Élaborer et développer le Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs sur le territoire sherbrookoises

8. LE SPORT, LA CULTURE ET LE LOISIR (SUITE)

ENJEUX	ORIENTATIONS
<p>8.5 Harmoniser les politiques et la gestion des services et des programmes de la Politique culturelle de la Ville et de la Politique du sport et de l'activité physique</p>	<p>8.5.1 Dans le domaine de la culture, les politiques, les services et les programmes issus de l'administration centrale ou des arrondissements doivent être harmonisés pour en assurer l'équité</p>
	<p>8.5.2 Dans le domaine du sport, les politiques, les services et les programmes issus de l'administration centrale ou des arrondissements doivent être harmonisés pour en assurer l'équité</p>
<p>8.6 Reconnaître les organismes délégués gestionnaires et les organismes mandataires comme des partenaires privilégiés en matière du développement des activités socioculturelles et de loisir récréatif</p>	<p>8.6.1 Soutenir les organismes dont la vocation est d'œuvrer à l'amélioration de l'offre de services de proximité</p>
<p>8.7 Susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de citoyens afin qu'ils s'approprient les lieux publics de loisirs culturels, sportifs et récréatifs</p>	<p>8.7.1 Contribuer à créer un environnement convivial rejoignant un plus grand nombre de citoyens de tous les âges par la diversification des équipements à mettre en place et par une offre de services variée et de qualité</p>
	<p>8.7.2 En fonction des orientations et des plans directeurs qui seront déposés ultérieurement, favoriser la création de nouveaux lieux de rencontres, l'installation de nouveaux plateaux et d'équipements propices à la pratique d'activités de loisirs récréatifs, sportifs et socioculturels à proximité du milieu de vie des citoyens</p>

N.B. Il est à noter que d'autres enjeux et orientations en loisir seront précisés par les arrondissements.



9. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

ENJEUX	ORIENTATIONS
9.1 Préserver et protéger la qualité de l'environnement et du paysage	9.1.1 Protéger les lacs et les cours d'eau
	9.1.2 Protéger les territoires d'intérêt écologique tels les milieux riverains, les milieux humides, les forêts
	9.1.3 Préserver le patrimoine bâti paysager et naturel
9.2 Protéger l'exploitation et la mise en valeur des territoires agricole et rural	9.2.1 Développer une plus grande connaissance du territoire rural et valoriser les activités agricoles et forestières
9.3 Assurer le développement harmonieux des milieux de vie et offrir une mixité d'activités	9.3.1 Préserver l'authenticité, la qualité et la diversité des milieux de vie tout en favorisant le maintien et le développement d'activités



CONCLUSION

Par l'adoption de la Politique de développement social et communautaire, la Ville de Sherbrooke désire préciser son rôle dans ce domaine tout en établissant un véritable cadre de référence et d'intervention en développement social et communautaire.

Une telle politique se veut pour la Ville de Sherbrooke un engagement dans la voie du développement social et communautaire qui se traduit par un énoncé de mission, des valeurs, des principes directeurs, des approches priorisées, des enjeux et des orientations qui guideront les actions de la Ville pour les années à venir à l'intérieur des neuf champs d'activités identifiés.

Une importance particulière est donnée à la participation citoyenne en l'établissant comme l'un des principes directeurs de cette politique. Conséquemment, cette préoccupation s'est directement traduite en une approche participative et consultative dans le cadre de la démarche d'élaboration de la présente politique.

Tel que mentionné dans sa Vision de développement 2005-2015, la Ville se veut une ville partenaire du développement social et ouverte sur le monde; il est maintenant souhaitable que l'ensemble des citoyens, organismes et institutions puissent s'inspirer de cette politique afin de réaliser des actions en développement social et communautaire dans une approche concertée où le bien-être du citoyen est au cœur des interventions.



COMPOSITION DU GROUPE CONSULTATIF AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

(responsable de l'élaboration de la politique)

ÉLUS MUNICIPAUX (3)

Pierre Boisvert, président du comité de développement social et communautaire et conseiller municipal

Mariette Fugère, membre du comité de développement social et communautaire et conseillère municipale

Chantal L'Espérance, membre du comité de développement social et communautaire et conseillère municipale

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE (4)

Marc Latendresse, directeur du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire

Diane Asselin, représentante des arrondissements, directrice de l'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville

Jean Théberge, chef de la Division de la sécurité des milieux, Service de police

Lise Dubord, urbaniste, Service de la planification et du développement urbain

REPRÉSENTANTS DU MILIEU (11)

Communautaire (1)

Maryse Ruel, directrice de la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke, membre du groupe consultatif durant la période de janvier 2007 au 27 mars 2008

Camille Chénard, directrice de la Corporation de développement communautaire par intérim, membre du groupe consultatif durant la période du 28 mars au 28 août 2008

Santé et services sociaux (2)

Céline Bureau, directrice à la Direction du projet clinique de la santé publique et du développement des communautés du Centre de santé et des services sociaux, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Normand Laforme, organisateur communautaire du Centre de santé et des services sociaux, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Paramunicipal (3)

Louise Gosselin, directrice de Sherbrooke Ville en santé

Léon Deschamps, directeur du développement de l'Office municipal d'habitation

Huguette Dallaire, directrice de la Société de transport de Sherbrooke

Éducation (1)

Louise Nadeau, directrice aux ressources éducatives, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Recherche et développement (1)

Paul Morin, président de l'Observatoire estrien du développement des communautés

Économie sociale (1)

Josée Leclair, directrice de la Corporation de développement économique et communautaire

Citoyen (1)

Robert Gagné

Gouvernemental (1)

Roger Tremblay, directeur de la planification et du partenariat d'Emploi-Québec (Estrie), membre du groupe consultatif de janvier 2007 à décembre 2007

Francine Aubut, responsable du développement social pour Emploi-Québec (Estrie), membre du groupe consultatif de janvier 2008 à fin juillet 2008

Micheline Larouche, directrice du CLD de Sherbrooke, membre du groupe consultatif de fin juillet 2008 au 28 août 2008

Personne-ressource

Jean-Yves La Rougery, coordonnateur à la vie communautaire du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire

Secrétariat

Anne Custeau, secrétaire à la coordination à la vie communautaire





ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

VISION DU DÉVELOPPEMENT 2005 – 2015 DE LA VILLE DE SHERBROOKE

La vision de développement de la Ville de Sherbrooke est détaillée en quatre volets soit :

- Savoir
- Économie
- Social
- Environnement

Sherbrooke, une ville qui, au-delà de son rôle de centre régional de services, veut devenir le foyer de développement régional le plus dynamique au Québec, en misant sur :

- son caractère de ville universitaire, une économie diversifiée à forte valeur ajoutée;
- un milieu de vie convivial;
- un environnement naturel distinctif. Sherbrooke, une ville partenaire du développement social et ouverte sur le monde.

MISSION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens et susciter la participation citoyenne dans chacun des champs d'activités du développement social et communautaire.

VALEURS

Équité, justice sociale, ouverture et démocratie

PRINCIPES DIRECTEURS

- Principe de participation citoyenne
- Principe d'appropriation du pouvoir d'agir (« empowerment »)
- Principe de créativité et d'innovation
- Principe d'accessibilité
- Principe d'inclusion et d'intégration sociale

APPROCHES PRIORISÉES

- Approche de développement durable
- Approche de développement des communautés
- Approche de partenariat

CHAMPS D'ACTIVITÉS

Les enjeux et orientations ont été identifiés par les entités mandataires (comités politiques, organismes paramunicipaux et services municipaux) et se trouvent entre les pages 24 et 32 du présent document.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES



SCHL 2006. *Rapport sur le marché locatif de Sherbrooke.*

STATISTIQUE CANADA 2001, *Recensement.*

STATISTIQUE CANADA 2006, *Compilation spéciale d'Emploi-Québec Estrie dans le plan stratégique du développement économique.*

STATISTIQUE CANADA 2001, *Recensement, collaboration de la Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales 2005.*

VILLE DE SHERBROOKE, juin 2007. *État de situation/ Diagnostic et enjeux et cadre de référence et d'intervention.*

VILLE DE SHERBROOKE. *Plan stratégique de Sherbrooke. Sommaire à l'intention de nos employés.*

VILLE DE SHERBROOKE, mai 2004. *Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.*

VILLE DE SHERBROOKE. *Politique d'admissibilité des organismes et énoncé de partenariat de la Ville de Sherbrooke.*

VILLE DE SHERBROOKE 2005-2015. *Vision de développement.*



ISBN 2-922181-10-3

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

